

Saissie d'une voiturette par la jendarmerie

Par seb, le 11/03/2010 à 22:55

Bonjour; je suis la pour demandé de laide que sa sois par un avocat ou un particulier qui pouré minformet des lois. donc jesplique; allor je me sui endormie au vollan d'une voiturette san ocun domage avec autruit javer de lacolle la jendarmerie a imobillissé la voiturette le ten du jugement suite au jugement i garde limobilisation car etendonné que je navé pas le drois de conduir tous veiculle a moteur pendent six mois je voudrais savoir coment je pourais faire pour la recuperé ;surtous que la carte grisse et pa a mon non au niveaux prefecture . jais achetter la voiturette met javer pa fer les papier dc aije le drois de la recuperé car le propriot a tjr pa envoillé les papier en prefecture etender jai pas fini de la reglé je donne mon telephone pour seus qui veul maidé surtous le avocat .0635119280 merci de maidé